



PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Version du 1er mars 2021

Référent Covid :

Eric Raybaudi – 06.51.74.10.15 – contact@etoiledelusigny.fr

Toutes les mesures évoquées dans ce protocole sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution sanitaire et de contraintes et décisions gouvernementales, locales (*Préfectures et Mairie*) ou provenant des instances (*FFF, LGEF et District*)

1/ RAPPEL DES PRINCIPES GÉNÉRAUX AU 1^{er} MARS 2021

Selon les mesures et décrets gouvernementaux et les directives en provenance de la Préfecture de Région Grand-Est, de la Préfecture de l'Aube, des instances du football (FFF, LGEF, District Aube de Football) et de la Mairie de Lusigny (propriétaire des installations), les mesures suivantes sont applicables au 1^{er} mars 2021

- **Nettoyage et désinfection après chaque séance d'entraînement**

Poignées de porte, toilettes, matériel

- **Concernant le bâtiment :**

- **ACCÈS INTERDITS AUX NON-PRATIQUANTS**
- **Vestiaires et douches** : accès interdit à ce jour
- **Club-house** : accès interdit à ce jour
- **Buvette** : accès interdit à ce jour
- **Toilettes** : accessibles bloc 1 pendant les entraînements (*uniquement pratiquants*)
- **Local matériel, ballons** : accessibles uniquement aux dirigeants et éducateurs

- **Concernant les infrastructures extérieures :**

- **Seuls les licenciés au club de l'Etoile de Lusigny sont autorisés**
- **De manière générale :**
 - Le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** pour toute personne de 11 ans et plus (*les stades et complexes sont des ERP de type PA, donc considérés comme « lieux clos publics »*)
 - Distanciation physique minimale de deux mètres entre chacun
- **Public non-pratiquant :**
 - **Plaines extérieures** (*terrains, pourtours main courante...*) : **Accès interdit à ce jour**
 - **Intérieur du complexe grillagé :** **Accès interdit à ce jour**
- **Public pratiquant** (*joueurs, dirigeants*) :
 - **LAVAGE DES MAINS OBLIGATOIRE** à l'arrivée
 - **Port du masque obligatoire** en dehors des phases sportives (*arrivées, départs, discussions*)

- **Concernant le matériel :**

- **Ballons et matériels pédagogiques** (*cônes, jalons, coupelles, buts portatifs...*) :
Doivent être **nettoyés et désinfectés après chaque séance** :
 - **Limitez le matériel sorti** du local (*tout matériel sorti de la réserve à matériel, même non utilisé devra être désinfecté*)
 - **Concernant les ballons**, ce traitement étant relativement agressif pour l'enveloppe extérieure, utiliser de préférence les plus usagés
- **Chasubles individuelles :**
 - Pas d'échange possible au cours d'une séance ou d'un match
 - Doivent être lavées après chaque séance ou match
 - Il est donc recommandé d'éviter autant que possible l'utilisation des chasubles pendant les séances d'entraînement

2/ PROTOCOLE POUR LES ENTRAÎNEMENTS

- Les jours et horaires des entraînements doivent être prévus à l'avance et communiqués au secrétaire du club ou au responsable technique pour d'une part tenir à jour le registre sanitaire (*qui doit pouvoir être mis à disposition des autorités sanitaires à tout moment*) et d'autre part permettre la présence dans la mesure du possible du référent Covid
- **La participation à un entraînement n'est possible qu'après validation de la présence du licencié à la convocation transmise** via le site du club (*identique aux convocations des matchs*)

2.1/ Lors de l'arrivée

- Le dirigeant responsable de la catégorie (*ou le référent Covid s'il est présent*) devra compléter à chaque séance la liste des personnes présentes (*joueurs ET dirigeants*), sans oublier ceux qui arriveraient éventuellement en retard. Cette liste doit être communiquée au maximum chaque semaine au secrétaire du club pour mise à jour du registre sanitaire (*original papier, photo smartphone ou scan par mail*)
- Toute personne symptomatique à l'arrivée ou en cours de pratique devra être écartée du groupe
- À l'arrivée : **port du masque obligatoire** pour toute personne de 11 ans et plus (*non fourni par le club, à conserver jusqu'à l'arrivée sur la zone attribuée au pratiquant sur le terrain*) et lavage des mains obligatoire avec mise à disposition de gel hydroalcoolique (*arrivée d'eau extérieure fermée en période hivernale*) au niveau du pédiluve extérieur. En cas de file d'attente, distance d'au moins 2m entre chaque personne.
- Accès possible aux WC d'un bloc (*avec désinfection après chaque séance si utilisation*) avec lavage des mains obligatoire avant d'entrer dans le bâtiment et de toucher aux poignées
- **L'accès aux terrains et à l'extérieur du bâtiment est interdit aux non-pratiquants** (*Attente possible sur le parking, dans le respect des procédures sanitaires en vigueur sur la voie publique*)
- Collation et hydratation individuelles : chaque participant devra avoir sa propre bouteille ou gourde personnalisée, celles-ci ne devront pas être regroupées mais rester dans le périmètre alloué à chaque pratiquant

2.2/ Pendant la séance

- Port du masque par les encadrants de la séance en particulier lors des consignes données dans un périmètre restreint
- Jauge conseillée par demi-terrain (*hors encadrants*) :
 - -12 ans : pas de limite
 - +12 ans : pas de limite
- Passes entre joueurs et frappes au gardien autorisées mais proscrire la tenue du ballon par les mains (*touches*) sauf pour le gardien portant ses gants
- **Pas d'opposition entre joueurs ou de matchs**

2.3/ Mesures barrières et protocole de désinfection du matériel commun

- Tout pratiquant présentant l'un des symptômes précisés en annexe devra être mentionné sur le cahier de présence par l'éducateur ou le référent Covid, qui devra en outre prévenir au plus tard dès la fin de la séance l'un des responsables du club
- Pour tout accès à l'intérieur des bâtiments (*WC ou stockage matériel*), un lavage des mains (*gel hydroalcoolique*) sera recommandé préalablement au contact avec les poignées des portes d'accès
- Les chasubles individuelles éventuellement utilisées pendant la séance doivent être stockées dans le bac prévu à cet effet et restent non utilisables jusqu'à lavage et désinfection

2.4/ Après la séance

- Le matériel commun d'entraînement (*ballons, jalons, coupelles, haies, planche à rebonds...*) sera désinfecté après chaque séance et avant toute utilisation par un autre groupe (*pulvérisation de javel ou tout autre produit virucide puis rinçage à l'eau avant rangement et/ou réutilisation par un autre groupe*)
- Les toilettes (*si elles ont été utilisées*) et les poignées des portes seront désinfectés après chaque séance

3/ PROTOCOLE EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVÉRÉ COVID-19

D'un point de vue légal, la CNIL (*Commission Nationale Informatique et Libertés*) a validé le 14 octobre 2020 le principe d'exception au traitement par une association sportive de données de santé (*ex. prise préalable de température avant l'accès à un entraînement, résultat de test virologique...*), la collecte de ces informations étant justifiée par des motifs d'intérêt public important

3.1/ Suspicion

Toute personne présentant l'un des symptômes (*voir annexe*) doit le signaler à son médecin traitant
Si le médecin recommande ou impose un test de dépistage Covid, le licencié doit immédiatement :

- Informer le référent Covid du club (*qui se chargera de transmettre aux autorités et instances*)
- Ne plus prendre part aux entraînements, matchs, réunions dans le cadre du club dans l'attente des résultats
- Cette mesure d'isolement doit également être effective si le licencié est un potentiel cas contact (*exemple : enfant licencié dont un parent présente un symptôme*)

Si le test revient négatif, et sous réserve de présenter le document médical l'attestant, le licencié peut reprendre part aux activités du club

3.2/ Cas avéré

A partir du moment où un licencié est déclaré positif, le référent Covid est chargé de transmettre l'information à la Mairie et aux référents Covid du District et de la Ligue Grand Est de Football (*chargés de faire le relais avec les autorités préfectorales et l'Agence Régionale de Santé*), en fournissant la liste des personnes qui ont été potentiellement en contact (*registre sanitaire, avec nom, prénom et coordonnées de chacune des personnes*)

Le licencié ne pourra prendre part aux entraînements, matchs, réunions dans le cadre du club pendant une période de 14 jours. Le retour au club ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical autorisant à reprendre l'activité physique

3.3/ Cas contact

Toutes les personnes potentiellement ou déclarées cas contact (*d'un cas interne au club ou d'un cas extérieur : milieu familial, scolaire ou professionnel...*) devront de manière identique être placées en isolement et effectuer un test de dépistage. Le référent Covid indiquera à chaque licencié (*ou représentant légal*) la marche à suivre et les coordonnées des centres de prélèvement

4/ JUSTIFICATIFS DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

4.1/ Période de couvre-feu

A la date de rédaction du présent protocole, le régime de couvre-feu à compter de 18h s'applique

Les séances d'entraînement devront être arrêtées au maximum à 17h30 afin de laisser le temps nécessaire pour la désinfection et le rangement du matériel, puis le retour des licenciés à leur domicile (*pas de dérogation de déplacement au-delà de 18h, sauf pour des encadrants salariés*)

5/ SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE NON-RESPECT

- **Sanctions prévues d'un point de vue légal**

- Première infraction constatée : contravention de 4^{ème} classe → amende 135 €
- Récidive sous 30 jours : contravention de 5^{ème} classe → amende 200 €
- 2^{ème} récidive sous 30 jours : délit → amende 3.750 € + 6 mois d'emprisonnement

Cette information étant communiquée à l'ensemble des licenciés, que ce soit par mail, par la diffusion sur le site et les réseaux sociaux du club et affichée au stade, LE CLUB NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES AMENDES ÉVENTUELLES

- **Sanctions internes au club**

L'absence de signalement de symptômes ou de résultats de tests, le non-respect du protocole sanitaire et des consignes données pendant la séance par les dirigeants et encadrants.... pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club

Une consultation médicale est obligatoire avant de reprendre la pratique si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- Vous avez eu le Covid-19
 - Vous avez consulté un médecin ou été hospitalisé pour symptômes, suspicion ou maladie Covid-19
 - Vous avez été en contact avec une personne ayant eu la maladie Covid-19 ou suspecté de l'avoir eu
 - Vous avez eu une radio thoracique ou un scanner pulmonaire depuis Février 2020
 - Vous avez eu un test PCR ou sérologique positif pour la maladie Covid-19
 - Vous avez une maladie chronique et n'avez pas fait de sport depuis plus de 3 mois
-

SYMPTÔMES ENTRAÎNANT L'EMPÊCHEMENT OU L'ARRÊT DE LA PRATIQUE



Si vous présentez aujourd'hui l'un ou plusieurs de ces symptômes ou que vous les avez ressentis au cours de la semaine écoulée

Rentrez chez vous et contactez votre médecin

- Douleur dans la poitrine
- Palpitations
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- Fatigue anormale ou inhabituelle
- Courbatures
- Manque de souffle inhabituel dans les dernières 24h lorsque vous parlez ou faites un petit effort
- Mal à la gorge
- Impossibilité de s'alimenter ou de boire depuis 24h ou plus
- Essoufflement anormal
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- Température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- Reprise ou apparition d'une toux sèche
- Augmentation d'une toux habituelle
- Diarrhée au cours des dernières 24h (*avec au moins 3 selles molles*) ou vomissements
- Éruptions cutanées ou engelures